

Savign'infos 2023



28 Mai

Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

BENINCA Catherine
DEMOUGEOT Sylvie
DOUVIER Jean-Christian
GREBILLE Pierre-Jean
MARQUIE-JACQUIN Aurore
MUNAROLO Catherine
SAUVAIN Marie-Françoise
SICCARDI Martine

Absents excusés :

Joachim PELLICIONI pouvoir donné à Catherine BENINCA,
Philippe de Saint Albain pouvoir donné à Aurore Jacquin,
Gérard Porcheret pouvoir donné à Jean-Michel Staiger,
Hélène Thouvenin pouvoir donné à Martine Siccardi,
Jean-François Roger pouvoir donné à Pierre-Jean Grebille.

Secrétaire de séance : Martine SICCARDI



03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

Avant de commencer la séance, à la demande de Monsieur le Maire, une minute de silence est observée en la mémoire de Corinne Morizot, Hélène Grenier et Jeannette Barbier qui nous ont malheureusement quittés dernièrement.

Projets

Sélection entreprises installation cuisines résidences senior

Sept entreprises ont fait parvenir un devis afin d'équiper en éléments de cuisine les 10 logements de 40 m², les 4 T 2 de 50 m² et la salle d'activités intergénérationnelle.



Après avoir étudié les différentes propositions

L'entreprise Parnaso de Dijon est la mieux disante. Logement T2 40 m² : 6 600, logement T2 50 m² : 8 100 €, salle d'activités : 7 440 €.

Le conseil municipal retient l'entreprise Parnaso pour un montant total de 97 500 € TTC comprenant la fourniture, la livraison et l'installation.

Finance

Demande subvention installation cuisines



Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de la CARSAT. Celle-ci pourrait se monter à 50% du montant TTC de la facture.

Le conseil municipal approuve cette demande.

Gestion courante

Location appartement

L'appartement (grand T2 de 52m²) occupé par Mme Barbier étant libre, la mairie l'a remis en location afin de trouver un nouveau locataire. Aucune personne du village n'a candidaté.



Le conseil municipal valide la demande d'un jeune homme qui présente les garanties financières nécessaires. Le loyer est de 420 € + 25 € de charges.

Désignation d'un référent déontologue des élus

La loi 3DS du 21 février 2022 consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile afin de respecter sa fonction en toute intégrité »



Le conseil municipal accepte de confier la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Côte d'Or afin de bénéficier de l'intervention d'un déontologue.

Travaux en cours

Nouvelle mairie

Les travaux concernant la nouvelle mairie sont terminés. Le déménagement du premier étage au rez-de-chaussée devra intervenir vers le 15 juin.



Résidence senior

Les travaux de la résidence senior prennent du retard, différents problèmes s'accumulent.

Informations

ARNIA

L'ARNIA (Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle) propose différents services et d'assistance informatiques aux collectivités sous la responsabilité de la Région Bourgogne/Franche-Comté. Notre collectivité y adhère globalement pour une prestation fixe. Dorénavant elle devra sélectionner des services à la carte avec des cotisations spécifiques pour chaque usage.

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or développe des outils équivalents.

Prochainement une réflexion sera menée afin de retenir les services les mieux adaptés pour notre collectivité.

Stationnement des voitures sur les trottoirs

De plus en plus de personnes stationnent leurs véhicules sur les trottoirs de jour comme de nuit en infraction avec le code de la route. Régulièrement des piétons s'en plaignent à la mairie. Rappel le PLU (Plan Local d'Urbanisme) impose deux places de stationnement à l'intérieur des propriétés. Merci de laisser les trottoirs libres.

Désherbage des trottoirs

Si nous voulons garder une commune agréable, il est souhaitable que chaque résidant entretienne le trottoir devant sa propriété. Beaucoup de personnes le font déjà. Les deux employés municipaux consacrent beaucoup de temps pour entretenir les espaces publics. Malgré leur bonne volonté, ils ne peuvent pas désherber l'ensemble de la commune.

Poubelles

Nous vous rappelons qu'après le passage des éboueurs, les conteneurs vidés doivent être impérativement rentrés dans les propriétés.

Limitation accès aires sportives

L'ensemble des installations sportives de la commune sont ouvertes avec un accès gratuit, contrairement à bien d'autres communes. Elles sont appréciées. Mais depuis plusieurs mois, elles sont régulièrement fréquentées par de nombreuses personnes extérieures, sans aucune demande, au détriment des savigniens. Leur fréquentation plus importante entraîne des frais d'entretien et de maintenance plus élevés. Afin de garantir leur qualité et leur longévité, un arrêté municipal a été pris afin que dorénavant l'accès soit limité aux habitants de Savigny-le-Sec et aux licenciés des clubs conventionnés avec la commune.

Manifestations et activités

Collecte d'amiante

Le SMOM collecte l'amiante, le **samedi 3 juin de 8h à 12h**, directement sur son site à Is sur Tille.

Trail des Lavières

Le Savigny Trail Club organise son 17^{ème} trail des Lavières le **dimanche 11 juin**. Plusieurs parcours vous sont proposés :

SAVIGNY TRAIL CLUB

17^{EME} ÉDITION
11 JUIN 2023

Trail des Lavières

Départ et Arrivée :
Stade de Savigny le sec
Retrait des dossards à partir de 7h30

NEW PARCOURS

Inscriptions internet
<https://www.njuko.net/traildeslavieres2023>

aucune inscription sur place hors randonnée

Renseignements
Facebook : savigny trail club
Savignytc.over-blog.com

Lot à chaque coureur

Les Lavières
18 KM 6000+
Départ 9h00
Tarif 15€*

Le Savinois
10 km 2300+
Départ 9h15
Tarif 10€*

Marche Nordique
10 km 2300+
Départ 9h30
Tarif 10€*

Randonnée loisir
10 km 2300+
Départ 9h30
Inscription gratuite sur place

* Plus frais de gestion

Chronométrage SGCHRONO
Contact : traildeslavieres@gmail.com

Logo: omité 21 Commission Running

Fête de la musique

Rejoignez-nous le mercredi **21 juin à partir de 18 h 30** sous la halle pour la fête de la musique. 🎵 🎶

Plusieurs animations musicales vous seront présentées (Plusieurs groupes musicaux, blind test...). Une buvette ainsi qu'une petite restauration vous sera proposée, sandwiches saucisses et merguez, en association avec "Ô Tacos". 🌮

Venez nombreux partager ce moment festif 🎉



Prochain conseil municipal

Vendredi 30 juin 2023